



Assemblée

Distr. générale
5 juin 2014
Français
Original : anglais

Vingtième session
Kingston (Jamaïque)
14-25 juillet 2014

Demande d'admission au statut d'observateur présentée au nom de la Coalition pour la conservation des grands fonds, en application de l'alinéa e) du paragraphe 1 de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée

Note du Secrétariat

1. Le 7 mai 2014, la Coalition pour la conservation des grands fonds a adressé une lettre au Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins pour demander l'admission au statut d'observateur auprès de l'Assemblée de l'Autorité. On trouvera le texte de cette lettre en annexe à la présente note.
2. À l'alinéa e) du paragraphe 1 de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée, il est prévu que les organisations non gouvernementales avec lesquelles le Secrétaire général a passé des accords conformément au paragraphe 1 de l'article 169 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et d'autres organisations non gouvernementales invitées par l'Assemblée qui ont manifesté leur intérêt pour les questions examinées par l'Assemblée peuvent participer aux travaux de cette dernière en tant qu'observateurs.
3. Aux paragraphes 5 et 6 du même article du Règlement, il est prévu en outre que les observateurs visés à l'alinéa e) du paragraphe 1 de l'article 82 peuvent siéger aux séances publiques de l'Assemblée et faire oralement, sur l'invitation du Président et avec l'approbation de l'Assemblée, des déclarations sur des questions entrant dans le cadre de leurs activités, et que les exposés écrits présentés par ces observateurs sur des questions relevant de leur compétence et ayant trait aux travaux de l'Assemblée sont distribués par le Secrétariat à concurrence du nombre d'exemplaires fournis et dans les langues dans lesquelles ils lui ont été remis.



Annexe

Lettre datée du 7 mai 2014, adressée au Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins par Sian Owen, Coordonnateur mondial de la Coalition pour la conservation des grands fonds

La Coalition pour la conservation des grands fonds (DSCC), officiellement dite « Stichting Deep Sea Conservation Coalition », demande à participer aux réunions de l'Autorité internationale des fonds marins en qualité d'observateur, en application de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée de l'Autorité.

DSCC est une fondation (« stichting ») enregistrée aux Pays-Bas. Elle s'est donnée pour mission de protéger et de préserver le milieu naturel des fonds marins, du sous-sol océanique et des grands fonds, y compris la biodiversité marine et l'environnement marin des fonds océaniques et des eaux profondes et les espèces et écosystèmes qui y vivent. Plus de 70 organisations non gouvernementales du monde entier sont réunies sous son égide afin de protéger les écosystèmes vulnérables des profondeurs océaniques tels que les récifs coralliens d'eau froide.

Depuis plus de 10 ans, DSCC œuvre avec des États et des organismes intergouvernementaux en faveur de la conservation et de la protection des écosystèmes benthiques et de l'utilisation durable des ressources biologiques marines des grands fonds dans l'optique de la gestion de la pêche hauturière. Elle s'emploie à faire adopter des résolutions de l'Assemblée générale afin que soit établie une norme mondiale régissant la gestion de la pêche hauturière dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale. Elle participe régulièrement aux réunions des groupes de travail sur les océans de l'Assemblée, y compris celles du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer et de l'Équipe spéciale ONU-Océans sur la biodiversité dans les zones marines situées au-delà des limites de la juridiction nationale, à diverses réunions de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, y compris aux négociations des directives internationales sur la gestion de la pêche profonde en haute mer, et à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

DSCC participe également à de nombreuses réunions d'organisations régionales de gestion des pêches dans l'Atlantique Nord, y compris la Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est et l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, et dans l'océan Austral, notamment la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique ainsi qu'aux négociations multilatérales visant à établir de nouvelles organisations régionales de gestion des pêches chargées de gérer la pêche de fond en haute mer dans le Pacifique Nord et le Pacifique Sud et dans l'océan Indien. Au cours des dernières années, elle a établi des rapports sur l'application des résolutions relatives à la pêche hauturière, et elle collabore avec un réseau de chercheurs spécialistes des fonds marins sur la question de la conservation des grands fonds.

DSCC attend avec intérêt de pouvoir contribuer aux travaux de l'Autorité internationale des fonds marins et des États parties. Elle serait reconnaissante à l'Autorité de bien vouloir examiner sa demande d'admission au statut d'observateur à la prochaine session, en 2014.

Elle souhaiterait nommer Matthew Gianni, Conseiller politique et stratégique, pour la représenter aux réunions de l'Autorité en 2014.

Le Coordonnateur mondial
de la Coalition pour la conservation
des grands fonds
(Signé) Sian **Owen**
